

# COMMUNE DE PUPILLIN

## 39600

### N° 26 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 2 NOVEMBRE 2016

**Présents :** JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, FORESTIER Arnaud, JOLY Lionel.

**Absents excusés :** MAIRE Corinne, THIEVENT Claudine

**Secrétaire de séance :** FORESTIER Arnaud

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

### **3) Encaissement d'un chèque de Groupama**

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) ONF : Destination des coupes 2017/ 2018
- 2) Communauté de communes : modifications de statuts :
  - Contribution au SDIS
  - Modification compétence SPANC
  - Prise de compétence SPANC : réhabilitation
- 3) Participation Centre d'Incendie de de Secours
- 4) Taxe d'aménagement
- 5) Demande de subventions
- 6) Encaissement d'un chèque de Groupama
- 7) Questions diverses

#### **1) ONF : Destination des coupes 2017/2018**

Programme proposé par l'ONF :

**\*Vente aux adjudications générales :** Coupes de feuillus en futaie affouagère dans les parcelles **3af et 14af** (essences : chêne, frêne, érable, hêtre, merisier, tilleul).

Le délai d'abattage est fixé au 31/12/2018.

**\*Affouage 2017-2018 dans les parcelles 3af et 14af.**

Les garants seront **M. CRINQUAND Mickaël, M. BRENIAUX Frédéric et M. THIEVENT Jean-Pierre.**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la délibération proposée par l'ONF.**

#### **2) Communauté de communes : modification des statuts :**

- **Contribution au SDIS**

**Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité** approuve le projet de modification des statuts de la communauté de communes consistant à intégrer la disposition suivante : Transfert des contributions des communes au budget du SDIS à la Communauté de Communes d'Arbois à

compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le montant de la contribution qui sera transférée pour la commune de Pupillin sera de 6 369 €.

- **Modification compétence SPANC**

**Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité** approuve le projet de modification des statuts de la communauté de communes consistant à requalifier la compétence assainissement non collectif comme suit : Retrait de l'ensemble de la compétence optionnelle en matière d'assainissement et ajout d'une compétence supplémentaire reprenant le libellé actuel.

- **Prise de compétence SPANC réhabilitation**

**Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité** approuve le projet de modification des statuts de la communauté de communes consistant à ajouter la disposition suivante : protection et mise en valeur de l'environnement - rubrique SPANC – la création et la gestion d'un SPANC intercommunal qui a comme compétence pour l'assainissement non collectif existant : le soutien aux maîtres d'ouvrage, dans le cadre d'une réhabilitation d'installation individuelle d'assainissement éligible aux subventions de l'agence de l'eau, limité au rôle du mandataire pour l'attribution et le versement de ces aides.

**3) Participation Centre d'Incendie de de Secours**

Le maire présente le projet de construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'Arbois qui serait situé route de Lyon (direction Poligny). La ville d'Arbois céderait le terrain d'implantation urbanisé à l'euro symbolique. Le coût prévisionnel des travaux est de 890 000 € financé à 50 % par le SDIS et 50 % par les communes de 1<sup>er</sup> appel en fonction de leur nombre d'habitants. Ainsi le coût prévisionnel pour la commune de Pupillin serait de 17 914 ,07 €. L'échéancier de versement serait de 30 % en 2017 (à la notification du marché de maîtrise d'oeuvre), 60 % en 2018 (à la notification des marchés de travaux) et le solde en 2019 ou 2020 (à la validation du décompte général et définitif des dépenses de l'opération).

Le conseil décide ne pas délibérer pour l'instant et de faire une demande pour échelonner cette dépense sur 5 ans plutôt que 3.

**4) Taxe d'aménagement**

Monsieur le maire présente les conditions de mise en place d'une taxe d'aménagement sur l'ensemble de la carte communale. La commune a la possibilité de l'instaurer ou de la modifier avant le 30 novembre de chaque année pour mise en place l'année suivante.

La taxe est composée de 3 parts : communale, départementale et régionale.

Le taux de la part communale peut varier de 1 à 5 %.

Certains aménagements sont exonérés de droit, d'autres peuvent l'être sur délibération communale.

Un abattement de 50 % est appliqué pour les 100 premiers mètres carrés des locaux d'habitation et leurs annexes.

**Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au taux de 1%.**

**Il décide également d'exonérer les abris de jardin jusqu'à 20 m<sup>2</sup> soumis à déclaration préalable.**

**5) Demande de subventions**

Les différentes demandes reçues cette année sont examinées.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil décide de ne pas donner de suite favorable.

## **6) Encaissement d'un chèque de Groupama**

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à encaisser sur le compte de la commune un chèque de 35,54 € correspondant au remboursement partiel des vérifications et achat d'extincteur.

## **7) Questions diverses**

### **\* Repas des Anciens :**

Le repas des anciens aura lieu le **samedi 14 janvier 2017** à 12 heures à la salle polyvalente. Des invitations seront envoyées aux plus de 60 ans avec un coupon d'inscription qui sera à retourner en mairie. La commission fêtes et cérémonies est chargée de l'organisation. Une animation sera assurée par M. Lionel JOLY.

Les enfants de moins de 10 ans seront conviés dans l'après-midi pour tirer les rois.

\* Comme l'an dernier, la commune ne distribuera pas de **sapins de Noël**, aux particuliers. Elle ne pourra pas non plus en fournir aux commerçants (gîtes et vigneron) car il n'y en a plus. La priorité sera donnée à la décoration de la Rue du Ploussard où des sapins seront achetés par la commune.

\* L'ASCP, en collaboration avec les conseillers municipaux, organisera un **repas sur le thème de Brassens le samedi 25 février à 19h30** à la salle polyvalente.

**Les bénéfices de cette soirée seront entièrement reversés à la commune sous forme d'un don, afin de participer au fleurissement du village.**

\* **Le conseil municipal rappelle aux habitants qu'un dépôt de livres est situé dans le sas de la salle polyvalente ; chacun peut emprunter ou déposer gratuitement des livres.**

\* **Le conseil municipal remercie les personnes qui ont vendu les brioches au profit de l'APEI.**

\* **Le conseil municipal remercie l'entreprise BRENIAUX ainsi que les bénévoles qui ont participé à la remise en état du chemin de Feule.**

## **INFORMATIONS**

\* **L'association « La Grappe Pupillanaise » a repris ses activités le mardi après-midi à partir de 14 heures dans la salle polyvalente. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.**

\* **ALCG : la collecte est prévue le vendredi 18 novembre 2016**

Vous pouvez déposer devant votre porte :

Les appareils électroménagers (machines à laver, gazinière...),

Tous objets, bibelots, meubles, vaisselles, livres et magazines,

Les vêtements et textiles,

Les matières recyclables (cartouches d'encre, ferrailles, métaux...),

Les encombrants (matelas, sommiers...)

Ne déposez pas :

Les matériaux non recyclables (gravats et déchets du bâtiment, pneus avec ou sans jantes...)  
Les huiles et produits toxiques,  
Les déchets compostables,  
Les matières destinées aux bacs bleus

**\* Commission de révision des listes électorales :**

Elle est composée **du Maire**, du délégué du Tribunal (**Mme CHAZERAND Martine**) nommé par le président du Tribunal de grande instance et du délégué de l'administration. Celui-ci est désigné par arrêté chaque année. Il peut siéger dans la limite de 3 années consécutives au sein de la même commission compétente pour un même bureau de vote. **Madame DUCHET ANNEZ Cécile** a été nommée délégué de l'administration pour 2016-2017 pour la première année.

**Cette commission se réunira prochainement et plusieurs fois jusqu'à fin décembre, elle statuera sur les demandes d'inscription déposées en mairie du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2016. Elle se prononcera sur les propositions d'inscription d'office, des jeunes de 18 ans et elle procédera aux radiations après examen de la situation des électeurs et ce pour l'année électorale 2017.**

\* Le Conseil Départemental a organisé à Lons-Le-Saunier la cérémonie de remise des prix des villes et villages fleuris. Nous avons gardé notre deuxième fleur et **un prix de 70 €, identique à l'année dernière, nous a été attribué.**

\* Comme le précise la loi NOTRe, la DDT nous informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle ne pourra plus instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme des communes qui possèdent un document d'urbanisme et qui appartiennent à une nouvelle communauté de commune qui regroupe plus de 10 000 habitants. Plusieurs communes du canton dont Pupillin sont concernées par ces changements. La commune aura la possibilité de confier l'instruction de ces autorisations à un centre instructeur ou à un organisme privé.

\* Le Conseil Départemental a organisé à Lons-Le-Saunier **la cérémonie de remise des plaques par la Fondation du Patrimoine pour la réfection de la toiture de l'église.** Une lettre de remerciement sera envoyée à chaque donateur qui sera sera convié au verre de l'amitié.

**\* Une commande groupée de fuel sera organisée début janvier 2017.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

**Le maire**

**Le secrétaire de séance**

**Christian JAQUIER**

**Arnaud FORESTIER**